



# L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE VOUS INFORME

**Edition 2019** sur chiffres 2018

*Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement  
(loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)*

À vos côtés pour préserver l'eau



L'Office de l'Eau de Guyane établit chaque année une note sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés, et sur la réalisation de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI).

## Le saviez-vous ?



eau potable

→ Le prix moyen de l'eau potable dans le bassin de la Guyane est de **1,79€/m<sup>3</sup>** pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup>, et de **1,93€/m<sup>3</sup>** pour un foyer consommant 160 m<sup>3</sup>.



système d'assainissement

→ Le prix moyen de l'assainissement en Guyane est de **1,90€/m<sup>3</sup>** pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup>, et de **1,84€/m<sup>3</sup>** pour un foyer consommant 160 m<sup>3</sup>.

## Bilan des redevances en 2018

En 2018, le montant total des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'Office de l'Eau de Guyane s'est élevé à 2 728 860 €.

**Les redevances de l'Office de l'Eau** sont perçues auprès des usagers du bassin (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, ...) en application des principes «usager-payeur», de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques).

**Elles ont pour premier rôle d'inciter les usagers à moins polluer et à assurer une gestion responsable de l'eau.**

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a été mise en place à partir du 1er janvier 2008. Ont ensuite été instituées progressivement les redevances pour pollution de l'eau (d'origine domestique et non domestique), modernisation des réseaux de collecte, pollution diffuse, stockage d'eau en période d'étiage, obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique.

**La recette des redevances** est réinvestie pour mettre aux normes les stations d'épuration, étendre les réseaux d'eau potable, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates ou restaurer le fonctionnement naturel des rivières.



**999 801 €**

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau

**1 295 198 €**

de redevance de pollution de l'eau



**135 344 €**

de redevance modernisation des réseaux de collecte

**21 317 €**

de redevance pour pollution diffuse



**277 200 €**

de redevance obstacle sur les cours d'eau

**2 728 860 €**  
de redevances

## Bilan des aides attribuées en 2018

23 nouvelles demandes de subvention et un avenant financier relatif à une opération financée en 2015 ont été soumis à l'Office de l'Eau. Cela correspond à une enveloppe de 1 304 545 €, soit une augmentation significative par rapport à 2017.

### Répartition des aides par secteur géographique



**34 %** concernent les territoires de la CAEL, **21.5 %** l'ouest guyanais, **6.9 %** les communes de l'intérieur, **3.7 %** les territoires des savanes et **0.8 %** concernent des projets hors de la Guyane.

### Répartition des aides par type de projet

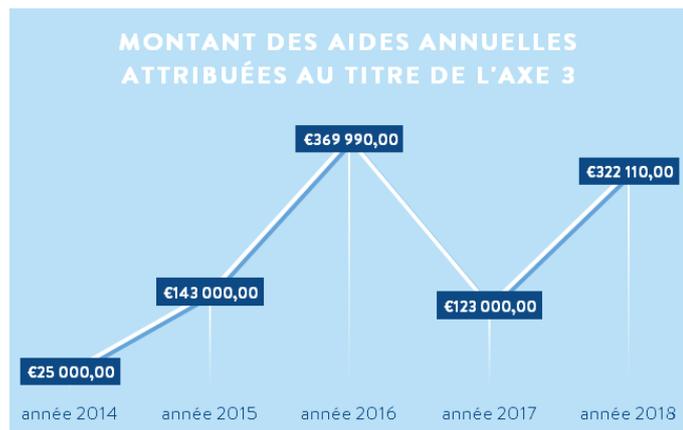


\*SP = Services Publics

# Exemple d'actions financées en 2018

## Pour améliorer la connaissance et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Dans le cadre de son programme d'intervention, l'Office de l'Eau de Guyane finance des opérations qui contribuent à l'amélioration de la connaissance de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi fin 2018, 983 100 € ont été engagés sur l'axe 3 correspondant à 81 % des autorisations d'engagement de notre deuxième programme d'intervention (2014-2020).



Comme pour l'année 2016, les aides attribuées dans cet axe en 2018 dépassent les 300 000 €. Les 7 opérations qui ont été présentées en 2018 à l'Office, sur l'axe de la connaissance, ont toutes pu bénéficier d'une aide financière car répondant parfaitement aux ambitions décrites dans l'orientation fondamentale N°5 du SDAGE.

Pour exemple, le projet porté par la réserve naturelle des Nouragues pour renforcer la surveillance des milieux aquatiques en priorité sur les milieux dégradés, les zones humides et les eaux littorales. Ce projet prévoit le déploiement de quatre stations d'inventaire et de suivi de la qualité des eaux sur la Haute-Comté (Brodel, Blanc, Mazin, Comté) et deux additionnelles sur l'Arataye (Japigny, Sable).

Il vise à évaluer l'état écologique des cours d'eau (qualité physico-chimique, suivi des populations de poissons et macro-invertébrés, présence/ absence d'espèces indicatrices ou à enjeux, etc...) et à mieux connaître les espèces qui vivent dans les habitats aquatiques et qui sont susceptibles d'être menacées.

Ce projet permettra également de suivre les impacts de l'orpaillage alluvionnaire sur les espèces et la qualité de l'eau dans la réserve des Nouragues. Il s'inscrit dans le plan de gestion de la Réserve.

Le projet est financé à hauteur de soixante mille euros, soit 63 % du montant total de l'opération.

## Pour l'éducation, la sensibilisation et la formation : soutien des Green Days 2018

Le Salon Green Days Guyane – fondé par l'agence Green Agency International – est le 1er salon éco-citoyen des Antilles Guyane qui allie un nettoyage de plage géant. L'objectif principal est de réduire et prévenir la pollution liée aux déchets en encourageant un changement comportemental de manière pédagogique.



Par ces événements, Green Agency International s'engage à sensibiliser les citoyens à la pollution, faciliter le partage de connaissances et d'expérience entre le grand public et les acteurs engagés dans une démarche sociale et environnementale, à impliquer les participants dans des actions concrètes et enfin soutenir les campagnes institutionnelles visant à faire évoluer les habitudes comportementales.

Les 19 et 20 octobre 2018, le salon a rassemblé 52 exposants et 2 500 visiteurs sur 20 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition au centre commercial Montjoly 2.



Neuf plages ont pu être nettoyées par 1 000 participants qui ont ramassés 4 200 kg de déchets, dont plus de la moitié non recyclable.

L'opération a par ailleurs bénéficié d'une importante couverture médiatique.

Financés à hauteur de 4 000 €, soit 28,6 % du montant total, les Green Days 2018 ont donc parfaitement atteint leurs objectifs !

# TÉMOIGNAGE

## *Synthèse des opérations d'assainissement financées par l'Office de l'Eau de Guyane sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.*

La commune de Saint-Laurent du Maroni doit faire face à de nombreux défis en matière d'assainissement des eaux usées pour répondre au besoin engendré par une démographie en forte croissance.

Le pôle épuratoire sud (40 000 eq.hab) mis en service au second trimestre 2018 permet désormais d'anticiper les évolutions urbaines sur le secteur sud de la commune. En parallèle le système d'assainissement du secteur Nord doit également être renforcé. Plusieurs études ont été menées dans ce sens sur la lagune de Fatima (6 000 eq.hab) en partenariat avec l'Office de l'Eau.

Un plan d'épandage des boues de cette lagune a été élaboré en 2015. Cette étude confiée à un bureau d'études a permis de recenser les agriculteurs et les parcelles adéquates pour la réalisation de cet épandage après chaulage des sols. L'opération de curage et d'épandage d'un montant de 1,2 M. € n'a malheureusement pas pu être réalisée à ce jour faute de financement possible pour une opération d'exploitation.

Sur les conseils de l'Office de l'Eau de Guyane, la commune a donc lancé une nouvelle étude globale sur le secteur Nord visant d'une part à renforcer les réseaux et le système de traitement, mais également à dimensionner un ouvrage permettant un séchage des boues avant leur évacuation afin de diminuer les coûts de transport qui pèsent fortement sur le montant de l'opération d'épandage. Cette étude devrait être finalisée durant le troisième trimestre 2019.

L'Office de l'Eau a également accompagné la commune sur des opérations importantes d'extension des réseaux d'assainissement : maillage du centre-ville (900 000 €) et extension sur la RD11 (1,3 M €).

Ces opérations ont permis d'accompagner l'urbanisation de la commune en desservant à la fois des habitations existantes et de nouveaux lotissements.

En termes d'assainissement non collectif une étude de dimensionnement du SPANC a été menée en partenariat avec l'Office de l'Eau de Guyane en 2016.

Elle a défini les moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement du service, elle a permis la formation de deux contrôleurs ANC et a amorcé le démarrage des contrôles de l'existant.

Grâce à cette opération, la commune de Saint-Laurent du Maroni dispose désormais d'un SPANC parfaitement opérationnel.

**Samuel JAMET,**  
Responsable eau potable et assainissement de la commune de Saint-Laurent



Image : Pôle épuratoire sud de Saint-Laurent-du-Maroni